



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale  
3 mai 2017  
Français  
Original : anglais/arabe/chinois/  
espagnol/français/russe

Session annuelle de 2017

27 et 28 juin 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

## Rapport sur l'élection du bureau et sur la première session ordinaire, 16 janvier et 14 février 2017

### I. Élection du bureau

1. Le 16 janvier 2017, le conseil d'administration a élu le bureau de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour 2017. L'ambassadrice et représentante permanente des Émirats arabes unis auprès des Nations Unies, Son Excellence Mme Lana Zaki Nusseibeh (représentant le groupe Asie-Pacifique), a été élue présidente du conseil d'administration pour l'année 2017. Les vice-présidents ont été élus parmi les groupes régionaux suivants : a) Groupe d'Afrique : Gail Farngalo, conseillère à la mission permanente de la République du Libéria auprès des Nations Unies ; b) Groupe d'Europe de l'Est : Ivana Pajevic, ambassadrice et représentante permanente adjointe à la mission permanente du Monténégro auprès des Nations Unies ; c) Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes : Shiraz Arif Mohamed, Premier secrétaire à la mission permanente de Guyane auprès des Nations Unies ; et d) Groupe d'Europe occidentale et autres : Nicolas Randin, conseiller à la mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies.

2. Le président sortant, Son Excellence M. Mohamed Khaled Khiari (Tunisie) a félicité la présidente entrante et a remercié le Conseil d'administration, en particulier les vice-présidents sortants ayant travaillé à ses côtés pendant son mandat.

### II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire de 2017 du conseil d'administration s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 février 2017.

4. Le conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire de 2017 ([UNW/2017/L.1](#)) en plus du plan de travail annuel pour 2017 ([UNW/2017/L.2](#)). Le conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la session annuelle de 2017, qui se tiendra du 27 au 28 juin 2017 (voir Annexe I) et a également adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2016 qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2016 ([UNW/2016/10](#)). Le conseil a adopté la décision 2017/1 sur l'élaboration du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes (voir Annexe II).



### III. Déclarations liminaires

5. La vice-présidente du conseil d'administration a déclaré la session ouverte et a donné la parole au secrétaire du conseil d'administration, qui s'est exprimé au nom de la présidente du conseil d'administration. Il a transmis les regrets de la présidente de ne pas avoir pu assister à la première session ordinaire du conseil d'administration en raison de son retour aux Émirats arabes unis en prévision d'une visite de Son Excellence le secrétaire général, M. Antonio Guterres.

6. La vice-présidente a prononcé une déclaration liminaire soulignant à quel point c'était un honneur pour elle et son pays d'occuper la vice-présidence du conseil d'administration d'ONU-Femmes pour l'année 2017. Elle a expliqué que la réalisation des droits des femmes et des jeunes filles était fondamentale pour assurer le respect universel des droits de l'homme, et instaurer une paix et un développement durables. Elle a souligné le fait que la lutte contre l'extrême pauvreté et la lutte pour le développement et la paix étaient primordiales pour l'autonomisation des femmes.

7. La vice-présidente a fait remarquer que le Programme 2030 offrait l'occasion de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur du programme de développement international et a affirmé l'engagement commun du conseil d'administration à défendre ce programme à travers le monde. Elle a souligné l'importance de travailler ensemble lors de l'adoption cette année par le conseil d'administration du nouveau Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes, qui représente la contribution d'ONU-Femmes au Programme 2030 pour les quatre années à venir et constitue un cadre pour le prochain budget biennal. La vice-présidente a également remercié les personnes qui avaient participé la veille à l'atelier informel sur le Plan stratégique. Elle a précisé que la discussion sur le Plan stratégique se poursuivrait ce jour, accompagnée d'une présentation sur ses liens avec l'examen quadriennal complet (QCPR).

8. La vice-présidente a conclu sa déclaration liminaire en demandant au conseil d'administration de procéder aux discussions du jour sur l'égalité des sexes et de traduire ces engagements collectifs en actes en investissant en faveur des femmes et de l'espoir concernant l'avenir de l'humanité.

9. La secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU-Femmes, dans sa déclaration liminaire, a remercié le président et le bureau sortants avant de souhaiter la bienvenue à la présidente, au bureau et aux membres du conseil d'administration nouvellement élus. Elle a salué la nouvelle présidente élue, la qualifiant de fervente défenseuse de l'égalité des sexes et de l'œuvre d'ONU-Femmes. Elle a présenté l'équipe de directeurs régionaux, présents à la session pour la première fois dans l'histoire du conseil d'administration et également présents à l'atelier informel de la veille sur le Plan stratégique. Elle a remercié tous les participants d'être venus à l'atelier informel de la veille.

10. La secrétaire générale adjointe et directrice exécutive a souligné l'importance de préparer le Plan stratégique 2018-2021 dans le cadre d'un processus collaboratif, transparent et accéléré, conformément à l'appel du QCPR en faveur d'une plus grande cohérence et d'une meilleure collaboration entre les agences. La responsable de l'entité a réitéré la priorité de collaborer avec les homologues du système des Nations Unies, notamment le PNUD, le FNUAP, le PAM et l'UNICEF, afin de s'appuyer sur les plans stratégiques de chacun, ainsi que l'importance de cette coordination et de cette collaboration pour ONU-Femmes. Elle a relevé trois aspects distinguant le nouveau Plan stratégique de son prédécesseur. Premièrement, le nouveau Plan est fortement aligné sur le Programme 2030 ; il tient compte des enseignements tirés au cours des deux dernières décennies et indique la contribution de l'entité à la mise en œuvre du Programme. Deuxièmement, le Plan identifie clairement la valeur ajoutée

d'ONU-Femmes et exprime la différence que crée l'entité dans la vie des femmes et des jeunes filles, en particulier celles qui risquent d'être laissées pour compte. Troisièmement, le Plan tire parti du triple mandat de l'entité en matière de soutien normatif, de coordination de l'ONU et d'activités opérationnelles.

11. La secrétaire générale adjointe et directrice exécutive a annoncé la détermination d'ONU-Femmes à renforcer les liens entre les résultats et les ressources grâce à un cadre de résultats plus rationalisé ainsi que des estimations réalistes des ressources. Elle a souligné le rôle des États membres pour apporter un appui et une aide en temps opportun, afin de dresser une estimation réaliste du niveau de ressources et d'assurer un niveau de prévisibilité raisonnable.

12. Elle a réitéré la nécessité de réévaluer la position d'ONU-Femmes et la structure de financement au sein du système des Nations Unies. Elle a déclaré qu'ONU-Femmes avait effectué une requête auprès de la cinquième commission de l'Assemblée générale pour demander le soutien des missions permanentes afin de remédier aux lacunes financières actuelles d'ONU-Femmes. Elle a souligné que l'entité ne recevait à l'heure actuelle qu'environ 7 millions de dollars par an du Budget ordinaire de l'ONU (c'est-à-dire 2 % du financement total accordé à l'entité) alors qu'une agence similaire, tout aussi honorable et dotée d'un mandat combiné similaire, recevait environ 40 pour cent de son financement du budget ordinaire de l'ONU, soit 20 fois celui d'ONU-Femmes. Elle a exprimé sa gratitude envers les États membres, qui ont augmenté et maintenu les niveaux déjà élevés de leurs contributions ordinaires, notamment l'Allemagne (contribution doublée), les Pays-Bas (contribution presque doublée), le Japon (augmentation de 25 %), les Émirats arabes unis (augmentation significative), la Suède (augmentation significative), le Danemark (augmentation), les États-Unis (augmentation), la Finlande (contribution maintenue), la Suisse (contribution maintenue) et le Royaume-Uni (contribution maintenue). Elle a indiqué que le Luxembourg et la Norvège avaient apporté des contributions ordinaires anticipées et a encouragé tous les États membres à agir de même.

13. Elle a fait remarquer que même si les recettes du revenu ordinaire provisoire total pour l'année 2016 n'avaient augmenté que d'environ 4 millions de dollars, puisque la hausse était contrebalancée par des pertes de taux de change, ONU-Femmes continuait à faire bon usage de ses ressources. Elle a cité des programmes humanitaires en cours dans 32 pays dont la mission consistait à rebâtir la vie des femmes et des familles, en particulier en aidant les femmes vulnérables. Conformément aux attentes du QCPR, elle a rappelé qu'ONU-Femmes avait initié le premier Cadre commun des Nations Unies pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes en 2015, afin d'établir une approche commune au sein du système des Nations Unies, pour les décideurs et autres parties prenantes. Elle a également fait ressortir le rôle de premier plan occupé par ONU-Femmes dans l'effort de coordination de 5 pays pilotes sur 9 de la région Asie-Pacifique, afin d'accompagner ONU-Femmes dans le perfectionnement de la coordination et des prestations de l'agence.

14. La secrétaire générale adjointe et directrice exécutive a souligné le nouvel objectif consistant à se concentrer sur les preuves d'une action différenciée selon les sexes sur le terrain par le renforcement de la qualité et de la cohérence des programmes au niveau des pays grâce au Plan-cadre des Nations unies pour le développement (PCAD) et par la mise en œuvre du deuxième plan d'action UN-SWAP.

15. Elle a indiqué que la conjoncture était propice à une meilleure coordination et au repositionnement d'ONU-Femmes sous la direction du nouveau secrétaire général, qui a fermement exprimé son appui envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a déclaré que les efforts du secrétaire général pour parvenir à l'égalité

des sexes parmi les hauts responsables de l'ONU reflétaient les initiatives d'ONU-Femmes dans le cadre de la campagne HeForShe. La responsable de l'entité a insisté sur l'importance du siège d'ONU-Femmes au sein du comité exécutif du secrétaire général, afin d'intégrer la perspective de genre au plus haut niveau de prise de décision des trois piliers des Nations Unies.

16. Elle a souligné l'importance du rôle de coordination d'ONU-Femmes à la lumière d'une dynamique grandissante et la nécessité de protéger les acquis obtenus à travers le monde. Elle a déclaré que les femmes de nombreux pays réaffirmaient la pertinence des choix opérés dans le Programme 2030 et lançaient un appel en faveur de l'accès universel aux services de santé en matière de sexualité et de procréation, la participation pleine et effective ainsi que l'égalité des chances pour le leadership des femmes au travail et en politique, la fin de toutes formes de discrimination, la fin de la violence faite aux femmes et la poursuite en justice des auteurs présumés de ces actes. Elle a encouragé l'engagement en faveur de ces appels et le soutien de l'objectif partagé de communauté mondiale dans le cadre du Programme 2030 et par d'autres accords internationaux également liés à l'égalité des sexes, tels que l'Accord de Paris sur le climat, le Nouvel Agenda urbain et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, ainsi que la révision de Beijing+20.

17. La secrétaire générale adjointe et directrice exécutive a conclu sa déclaration liminaire en demandant aux membres du conseil d'administration de continuer à défendre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de leurs autres activités en tant que représentantes de leur pays et en préparation de la Commission de la condition de la femme (CSW) du mois suivant, ayant pour thème prioritaire l'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail changeant, qui est essentielle pour notre avenir, pour la justice économique et pour garantir que le monde dans lequel nous vivons ne néglige personne.

## **IV. Évaluation**

### **A. Évaluation interne de la structure régionale d'ONU-Femmes et réponse de la direction à ce sujet**

18. Le directeur du bureau d'évaluation indépendant (IEO) a présenté l'évaluation interne de la structure régionale d'ONU-Femmes, axée sur l'évaluation de la conception, la planification et la mise en œuvre de la structure régionale depuis son lancement en 2012 jusqu'au premier trimestre de 2016. Le directeur de l'IEO a présenté l'essentiel des dix (10) conclusions et des quatre (4) recommandations tirées de l'évaluation.

19. Il a souligné les 10 conclusions suivantes :

(a) La pertinence d'ONU-Femmes et sa capacité à répondre aux besoins des parties prenantes dans le cadre de la structure régionale ont considérablement augmenté à tous les niveaux, avec toutefois certaines limites selon les différents types de bureaux ;

(b) L'efficacité d'ONU-Femmes a augmenté depuis l'introduction de la structure régionale et conformément aux directives du document du conseil d'administration, cependant, il a noté deux exceptions : (i) la structure du siège n'a pas été correctement adaptée pour soutenir les régions et les pays, et (ii) les fonctions bien établies de la plate-forme de gestion des connaissances et de communication interne n'ont pas été suffisamment développées ;

(c) La structure régionale a accru la capacité générale d'ONU-Femmes à mettre en œuvre le mandat intégré sur le terrain avec certaines limites dues aux pays membres du programme, notamment des difficultés à s'occuper des aspects normatifs et de coordination du mandat ;

(d) ONU-Femmes continue de mettre l'accent sur une gestion axée sur les résultats, mais des écarts persistent concernant la disponibilité des informations en raison de défauts dans les systèmes et procédures de suivi et de rapports ;

(e) La structure régionale a permis à ONU-Femmes d'augmenter sa capacité générale à se concentrer sur une analyse sexospécifique et une approche des droits de l'homme rigoureuses, et à les appliquer, tout créant des défis pour ONU-Femmes pour atteindre et soutenir les femmes les plus vulnérables ;

(f) La structure régionale a été efficace dans l'ensemble et les différents niveaux se sontentraîdés, avec toutefois certaines limites ;

(g) Une flexibilité accrue des transitions d'un type de bureau à un autre permettrait une plus grande efficacité pour un niveau de financement donné ;

(h) ONU-Femmes a réalisé des progrès dans certains systèmes administratifs et de gestion en matière d'efficacité, mais il reste pourtant des inefficacités significatives dans plusieurs systèmes, qu'ONU-Femmes étudie et améliore à un rythme rapide ;

(i) ONU-Femmes rencontre des difficultés du point de vue de la structure régionale, en raison des hypothèses de disponibilité budgétaire qui ne se sont pas encore concrétisées ;

(j) Les compétences et la culture des employés d'ONU-Femmes sont des atouts importants qui peuvent contribuer à mettre ONU-Femmes sur la bonne voie pour mettre en œuvre son mandat intégré et respecter le Programme 2030.

20. Le directeur de l'IEO a déclaré que, compte tenu des conclusions ci-dessus, les quatre recommandations de l'évaluation à ONU-Femmes sont les suivantes :

(a) Créer une plus grande flexibilité dans la structure régionale ;

(b) Renforcer l'intégration du siège dans le cadre de la structure régionale ;

(c) Effectuer des ajustements propres à chaque niveau de la structure régionale ;

(d) Développer et renforcer la gestion des connaissances pour favoriser les possibilités de partage et d'apprentissage.

21. Le directeur de l'IEO a conclu en réaffirmant que les dirigeants d'ONU-Femmes avaient pris au sérieux l'évaluation de l'organisation et qu'il espérait que cette évaluation apporterait des changements positifs.

22. Le sous-secrétaire général et directeur exécutif adjoint aux politiques et aux programmes a mené la présentation de la « Réponse de la direction à l'évaluation de la structure régionale d'ONU-Femmes ». Le directeur exécutif adjoint s'est déclaré satisfait de l'évaluation détaillée et approfondie de la structure régionale d'ONU-Femmes. En résumé, cette évaluation a été menée conformément à la décision 2012/4 du conseil d'administration, dans le cadre de sa demande de procéder à une évaluation approfondie de la structure régionale à un stade précoce. Le directeur exécutif adjoint a fait remarquer que l'évaluation se déroulait, de façon opportune, avant le processus d'élaboration du nouveau plan stratégique 2018-2021, du QCPR et d'un nouveau programme de l'ONU avec le nouveau secrétaire général.

23. D'après lui, l'évaluation révèle que les membres d'ONU-Femmes ont de bonnes raisons d'être fiers. Il a réitéré la constatation tirée de l'évaluation selon laquelle la capacité d'ONU-Femmes à répondre aux besoins des parties prenantes a considérablement augmenté depuis 2012 à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Les cadres dirigeants d'ONU-Femmes sont entièrement d'accord avec les dix conclusions et les quatre recommandations faites dans le cadre de l'évaluation de la structure régionale visant à remédier aux inefficacités résultant d'un développement rapide et de contraintes de financement.

24. Le directeur exécutif adjoint a fourni les réponses suivantes aux quatre recommandations de l'évaluation :

(a) ONU-Femmes définit un ensemble de critères objectifs visant à orienter le processus décisionnel et à éclairer la réflexion sur le type de présence pour les pays ;

(b) ONU-Femmes s'attelle à aligner les fonctions du programme du siège, des bureaux régionaux et des bureaux nationaux d'ici avril 2017 et à mettre à jour l'analyse fonctionnelle de 2012 d'ici le 4<sup>e</sup> trimestre 2017 ;

(c) ONU-Femmes cherche à déterminer de quelle manière les services peuvent être davantage orientés pour rester en ligne avec les ressources actuelles de l'entité ;

(d) ONU-Femmes travaille à élaborer un plan stratégique pour devenir une organisation de gestion des connaissances plus efficace.

25. Le directeur exécutif adjoint a signalé qu'ONU-Femmes avait préparé un document qui serait distribué en avril décrivant une stratégie visant à améliorer la communication interne, conformément aux recommandations de l'évaluation. Il a conclu en remerciant le bureau d'évaluation indépendant pour son travail de grande qualité.

26. En réponse aux déclarations liminaires et aux présentations portant sur l'évaluation, plusieurs délégations ont félicité la présidente et le bureau nouvellement élus du conseil d'administration d'ONU-Femmes. Elles ont félicité la secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU-Femmes pour les réalisations de l'entité, et ont souligné l'engagement continu de leur pays envers le travail de l'entité. Les délégations ont également salué les initiatives entreprises par le nouveau secrétaire général en faveur de l'égalité des sexes.

27. Plusieurs États membres se sont déclarés ravis de l'atelier informel sur l'élaboration du Plan stratégique 2018-2021 qui s'est tenu la veille de la première session ordinaire du conseil d'administration. Un certain nombre d'États membres ont réaffirmé leur soutien en faveur du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes. Beaucoup ont exprimé leur satisfaction quant à l'incorporation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la révision de Beijing+20, du QCPR et des Objectifs de développement durable (SDG) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'ébauche du Plan stratégique. Un intervenant a exhorté ONU-Femmes à envisager d'incorporer l'examen de mi-parcours de l'année 2016 dans le Plan stratégique. Un autre intervenant a exprimé son inquiétude quant à la mise en relation de toutes les activités d'ONU-Femmes et du Programme 2030, avant de rappeler que le document principal de mise en œuvre des mandats de l'entité était la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Le délégué a demandé à ce qu'ONU-Femmes consacre ses activités à appuyer la mise en œuvre de l'égalité des sexes prévue par le Programme 2030 et non à réaliser le Programme 2030 dans son intégralité.

28. Les États membres se sont dits préoccupés par le manque de financement d'ONU-Femmes et ont encouragé l'utilisation efficace des ressources limitées de l'entité. De nombreux délégués ont encouragé le réexamen de la structure de

financement actuelle et ont suggéré d'augmenter le budget ordinaire, de chercher des contributions provenant de sources non traditionnelles, tel que le secteur privé et d'utiliser les ressources limitées pour se concentrer sur les aspects normatifs et de coordination de l'entité plutôt que sur les aspects opérationnels. Les États membres ont annoncé une augmentation du soutien financier accordé à l'entité, y compris la Suède.

29. La réaction générale quant à l'évaluation de la structure régionale et la réponse de la direction a été positive. De nombreuses délégations ont remercié l'IEO pour l'évaluation approfondie et les commentaires constructifs sur la structure régionale d'ONU-Femmes. Plusieurs délégations ont exhorté ONU-Femmes à évaluer et à améliorer la structure régionale en suivant les recommandations, ainsi qu'à incorporer la flexibilité dans la structure de l'entité.

30. Un certain nombre d'États membres se sont dits préoccupés par les vulnérabilités et les impacts disproportionnés du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes et les jeunes filles des petits pays. ONU-Femmes a été encouragée à élargir les statistiques différenciées par sexe et à se procurer des données ventilées par sexe et par âge afin de surveiller, d'évaluer et d'analyser en détail les progrès de la mise en œuvre de l'égalité des sexes prévue par le Programme 2030. Un intervenant a exhorté ONU-Femmes à envisager la meilleure façon de venir en aide à la population des petits États et à inclure des considérations sur la vulnérabilité inhérente aux femmes face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques dans le Plan stratégique.

31. Un intervenant a demandé à ce qu'ONU-Femmes fasse preuve de diligence pour respecter l'échéance de 2017 du plan d'action UN-SWAP. Ce dernier a encouragé ONU-Femmes à prendre en compte sérieusement les recommandations de l'IEO et les dirigeants d'ONU-Femmes à mettre promptement en œuvre la réponse de la direction.

32. Un autre intervenant a recommandé qu'ONU-Femmes renforce sa présence au siège et sur le terrain, et a demandé à ce que des efforts soient faits pour renforcer l'orientation stratégique et les échanges personnels dans le cadre de la présence sur le terrain, afin d'assurer une meilleure coordination.

33. Un délégué a présenté une déclaration commune sur la structure régionale et la réponse de la direction y afférente, au nom de sa délégation et de 15 autres pays. Ces États membres ont approuvé les quatre recommandations de l'évaluation et ont demandé à ONU-Femmes de suivre les mesures stipulées dans la réponse de la direction. De plus, les États membres en question ont spécifiquement demandé à ce qu'ONU-Femmes :

(a) Examine le mandat intégré à l'échelle nationale à l'aide de priorités claires, basées sur les demandes de chaque pays, la disponibilité du budget, l'avantage comparatif d'ONU-Femmes et l'influence et les partenariats existants dans le contexte du pays ;

(b) Examine l'envergure de sa présence dans les pays afin de garantir une concentration ainsi qu'une distribution optimale de la capacité et de l'assistance, en prenant pleinement en compte la capacité et la couverture existantes du mandat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ESAF) de la part d'autres partenaires des Nations Unies ;

(c) Clarifie le rôle et les rapports hiérarchiques respectifs entre le siège, le niveau régional et le niveau national ;

(d) Harmonise mieux les fonctions de l'entité avec les capacités existantes et les réalités financières ;

(e) Améliore le développement du partage des connaissances et de la capacité interne dans les domaines de travail prioritaires ;

(f) Examine de manière plus critique quelles parties du mandat doivent être soutenues dans un pays à l'aide d'une approche ciblée (basée sur la conclusion de l'évaluation qu'« ONU-Femmes peut interpréter le mandat intégré comme devant être mis en œuvre dans le monde entier, mais ne nécessitant pas d'être mis en œuvre uniformément dans tous les pays, permettant ainsi une flexibilité pour se concentrer sur différents aspects du mandat selon les pays ») ;

(g) Expose la façon dont l'entité travaillera afin de partager les résultats de cette évaluation avec l'ensemble du système de développement des Nations Unies, et ses idées pour surmonter ce problème ;

(h) Fournisse une description exhaustive, y compris du personnel, pour l'élaboration du Plan stratégique et du budget intégré suivants ;

(i) Donne des conseils sur la façon d'aborder les contraintes auxquelles les bureaux membres du programme font face dans le contexte de la présence de l'ONU et des capacités existantes ;

(j) Équilibre les besoins de présence régionale avec le travail essentiel normatif, de coordination et d'élévation des normes du siège d'ONU-Femmes dans toutes les agences des Nations Unies.

L'intervenant a conclu en indiquant que ce groupe de pays attendait avec impatience de voir ces considérations incluses dans la formulation du Plan stratégique et du budget intégré suivants.

34. Un autre délégué a prononcé une déclaration commune sur le Plan stratégique au nom de 14 pays. L'intervenant a remercié ONU-Femmes pour un atelier productif, intéressant et important relatif au Plan stratégique, qui s'est tenu la veille de la première session ordinaire. Il a exprimé son appréciation du travail de l'entité relatif aux documents de planification qui établiront les priorités stratégiques et les cadres pour surveiller, évaluer et établir des rapports relatifs à l'impact des fonds et des programmes de manière significative. De plus, les États membres en question ont spécifiquement demandé à ce qu'ONU-Femmes :

(a) Informe les États membres du travail et des résultats du groupe de travail commun établi par les fonds et les programmes des quatre entités (PNUD, FNUAP, UNICEF et ONU-Femmes) afin de garantir une approche coordonnée en matière de processus, de structure et de complémentarité des quatre Plans stratégiques ;

(b) Examine et harmonise les dates limites des Plans stratégiques des quatre organisations ;

(c) Présente les options stratégiques et les grandes lignes du Plan stratégique au minimum 10 jours avant les consultations ;

(d) Inclue un chapitre spécifique dans chacun des Plans stratégiques, expliquant l'approche globale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et clarifiant la contribution spécifique de chaque organisation à l'ensemble de la contribution du GNUD pour réaliser le Programme 2030 ;

(e) Prenne des mesures visant à harmoniser davantage la structure des cadres de résultats ;

(f) Demande que les entités, les fonds et les programmes collectent et rapportent des données ventilées par les groupes définis dans le Programme 2030, y compris en tenant compte du sexe et du handicap, et s'assure qu'une analyse

sexospécifique rigoureuse éclaire toutes les décisions et procédures relatives aux programmes ;

(g) Intègre les recommandations suivantes au Plan stratégique : (i) des mandats QCPR concernant la répartition des tâches au sein du GNUD ainsi que la préparation et le contenu des Plans stratégiques et (ii) une demande spécifique au secrétaire général de présenter un aperçu de l'ensemble du système et un rapport détaillé sur la gouvernance définissant des responsabilités et des rôles clairs pour l'ensemble du système d'ici juin 2017 ; et

(h) Intègre les leçons tirées des examens de mi-parcours des Plans stratégiques précédents dans le nouveau Plan stratégique.

L'intervenant a conclu en félicitant ONU-Femmes pour ses réalisations en 2016, et a déclaré que ces délégations attendaient avec intérêt des discussions productives sur ces questions importantes pendant les sessions 2017 du conseil d'administration.

## **B. Compte-rendu verbal concernant la mise en œuvre de la politique de récupération des dépenses**

35. Le directeur de la division de la gestion et de l'administration ainsi que la responsable du budget ont présenté le « compte-rendu verbal concernant la mise en œuvre de la politique de récupération des dépenses ». Le directeur a rappelé l'importance croissante du problème de la récupération des dépenses pour ONU-Femmes, la part d'autres ressources de l'entité étant en augmentation. Il a estimé que le défi le plus pressant concernant la récupération des dépenses était la mise en œuvre, l'application et l'exécution des politiques de récupération des dépenses telles que la facturation des dépenses directes. Les principales observations et conclusions fournies par la responsable du budget sont les suivantes :

(a) Le taux de récupération des dépenses de 8 pour cent est approprié pour la récupération des dépenses en proportion des ressources de base et des autres ressources ;

(b) Le taux effectif de 7 % prend en compte des accords-cadres ainsi que des accords précédents, qui diminuent au fil du temps ;

(c) L'impact financier des renoncations est insignifiant puisque le nombre de ces dernières est faible et en diminution ;

(d) Un encadrement régulier des politiques a été et continue d'être fourni aux bureaux. Cependant, la facturation des dépenses directes reste une difficulté, donnant lieu à un financement croisé.

Elle a conclu sa présentation en déclarant qu'ONU-Femmes collaborerait avec les fonds et les programmes afin d'élaborer un plan d'action et de continuer d'impliquer le conseil d'administration.

36. En réponse au compte-rendu verbal concernant la mise en œuvre de la politique de récupération des dépenses, un intervenant a demandé qu'ONU-Femmes donne plus de détails sur (i) le caractère approprié du taux de récupération de 8 %, (ii) la réponse d'ONU-Femmes aux partenaires qui ne sont pas disposés à accepter le taux de récupération des dépenses de 8 % et (iii) les étapes suivantes pour le conseil d'administration. En réponse, la responsable du budget a déclaré que le taux de récupération de 8 % était en effet approprié puisqu'une évaluation indépendante en avait conclu ainsi et que les étapes suivantes consisteraient en des discussions ultérieures lors de la consultation informelle d'avril, moment où des chiffres réels seraient présentés et des discussions complémentaires relatives au caractère approprié

du taux de 8 % et au cadre pourraient être lancées. Le directeur et la responsable du budget ont tous deux souligné l'importance de travailler de manière coordonnée et de viser une plus grande harmonisation avec tous les partenaires.

## **V. Séances d'information**

### **A. Séance d'information informelle du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

37. La directrice de la division des programmes d'ONU-Femmes, en collaboration avec les représentants du Royaume-Uni et de la Suisse, et le représentant du comité consultatif pour le programme du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui ont partagé leur expérience en tant que partenaires, ont présenté l'« élaboration de la base de données factuelle par le biais d'investissements stratégiques dans la société civile pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ». Les points mis en relief comprenaient les éléments suivants :

(a) Les organisations locales sont essentielles pour recevoir les services et les fournir à la société civile ;

(b) L'élimination de la violence à l'égard des femmes est une priorité nationale et internationale, et doit faire l'objet d'une attention sérieuse ;

(c) La résolution de la violence sexiste doit se manifester par le biais de programmes de santé en matière de sexualité et de procréation puisque les services de santé sont souvent le premier point de contact pour les femmes à la suite d'une violence sexuelle, et revêtent une importance cruciale pour aider les femmes et les filles ;

(d) Une intervention à long terme contre la violence sexiste est nécessaire dans le contexte humanitaire, en particulier lors de conflits armés et de situations faisant suite à un conflit.

38. En réponse à la séance d'information informelle, plusieurs délégations ont remercié le comité pour la présentation. Un intervenant a souligné l'importance de la coopération entre les fonds, les programmes et les entités de l'ONU. Un autre intervenant a suggéré d'impliquer les jeunes dans les recherches pour des établissements d'enseignement sur la violence sexiste.

### **B. Compte-rendu sur la programmation humanitaire**

39. Le coordonnateur des opérations humanitaires et le directeur adjoint chargé de la division des programmes ont présenté la programmation humanitaire d'ONU-Femmes. Le directeur adjoint a mis en relief le fait que le travail d'ONU-Femmes en matière humanitaire se fonde sur la résolution 65/289 initiale et est conforme au triple mandat d'ONU-Femmes. La difficulté principale du travail d'ONU-Femmes dans les contextes humanitaires est l'étendue de la violation des droits ainsi que les besoins urgents des femmes et des filles. Les femmes sont plus susceptibles d'être touchées par les catastrophes naturelles et les conflits armés. Il a réitéré qu'il était impératif pour ONU-Femmes de répondre à ces problèmes humanitaires dans le cadre de son mandat. Il a informé le conseil d'administration que la valeur ajoutée d'ONU-Femmes pouvait être utilisée afin de résoudre les problèmes clés suivants :

(a) L'amélioration de la qualité des outils d'évaluation humanitaire et des plans d'intervention stratégique afin d'incorporer une analyse adéquate des disparités entre les sexes ;

(b) Des financements spécifiques plus importants pour les groupes ou les ministères de femmes ;

(c) L'amélioration des opportunités significatives disponibles en nombre limité de leadership et d'autonomisation des femmes en matière de gestion des crises.

40. Le directeur adjoint a décrit les programmes phares d'ONU-Femmes, notamment les programmes Inégalité entre les sexes en matière de risques (GIR, Gender Inequality of Risk) et Leadership, autonomisation, accès et protection (LEAP, Leadership, Empowerment, Access and Protection), destinés à développer la résilience des femmes et des filles exposées aux effets des crises humanitaires et des conflits armés. Il a également rappelé les nombreuses réalisations et les nombreux succès d'ONU-Femmes dans différents pays en crise, notamment la Sierra Leone, le Libéria, le Népal, la Jordanie et Haïti. Enfin, il a remercié les gouvernements de la Suède et du Japon pour leurs contributions qui ont permis la croissance exceptionnelle de l'action humanitaire, déployée dans 32 pays entre 2013 et 2016.

41. En réponse à la présentation sur la programmation humanitaire, plusieurs États membres ont remercié l'entité pour le travail réalisé dans le secteur humanitaire ainsi que l'avancée des mesures de protection pour les femmes et les filles. La délégation japonaise a annoncé une augmentation de son soutien financier au programme LEAP. Un intervenant a encouragé ONU-Femmes à poursuivre ses efforts pour collaborer avec d'autres entités, fonds et programmes de l'ONU dans le domaine humanitaire, en complétant leur action au lieu de faire double emploi. Un autre intervenant s'est dit préoccupé par la violence et le harcèlement sexuels à l'encontre des agents de l'aide humanitaire, et s'est interrogé sur les possibilités d'actions d'ONU-Femmes pour les protéger.

42. En réponse au commentaire des États membres, le directeur adjoint a remercié le Japon pour sa contribution financière. Il a également reconnu et approuvé le commentaire relatif à l'amélioration de la coordination avec d'autres entités, fonds et programmes de l'ONU. Il a pris acte de et a approuvé l'appel à l'action de l'État membre afin de résoudre les problèmes de violence et de harcèlement sexuels à l'égard des agents de l'aide humanitaire.

### **C. Compte-rendu sur l'alignement du Plan stratégique 2018-2021 avec le QCPR**

43. La directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes a présenté un compte-rendu sur l'alignement du Plan stratégique 2018-2021 avec le QCPR. Elle a remercié les délégations pour leur participation à l'atelier informel et s'est félicitée de la participation nombreuse et du grand intérêt porté à l'élaboration du nouveau Plan stratégique 2018-2021. Elle a réitéré l'engagement d'ONU-Femmes à un processus inclusif et participatif, et a remercié les délégations pour leurs conseils, leurs commentaires et leurs remarques informelles.

44. La directrice exécutive adjointe a confirmé l'engagement d'ONU-Femmes à intégrer dans le nouveau Plan stratégique les recommandations du bureau d'évaluation, les leçons tirées de l'examen de mi-parcours de 2016 et d'autres évaluations des États membres. Elle a également souligné l'importance d'aligner le Plan stratégique sur les cadres normatifs mondiaux, y compris la Convention sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Programme d'action de Beijing, le pacte historique en matière d'égalité entre les

sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plusieurs accords sectoriels.

45. Elle a déclaré qu'ONU-Femmes était encouragée par le soutien des délégations à continuer de travailler avec d'autres entités, fonds et programmes de l'ONU, et a demandé au conseil d'administration de donner également la priorité à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans le cadre de ses interactions avec les conseils d'administration d'autres entités de l'ONU. Elle a fait remarquer que cela servirait de base pour demander au secrétaire général de concevoir un aperçu à l'échelle du système des fonctions actuelles, et de formuler des recommandations afin de résoudre les lacunes et les doubles emplois.

46. La directrice exécutive adjointe a discuté du rôle de l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a souligné l'importance de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5, mais également de la mise en œuvre de l'ensemble du programme en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Elle a souligné l'accent mis par le QCPR sur le rôle central de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Ces derniers sont intrinsèques et essentiels au développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale) et à l'élimination de la pauvreté. Elle a indiqué que, conformément au QCPR, ONU-Femmes continuerait à promouvoir la coordination, la cohérence et la responsabilité du système des Nations Unies, y compris au moyen des plans d'action UN-SWAP et UN-SWAP 2.0. Conformément aux commentaires formulés précédemment par les délégations, elle a également indiqué que le QCPR réaffirmerait que la nature universelle et inclusive du Programme 2030 était essentielle afin de s'assurer que personne n'était délaissé et qu'aucun pays ne prenait du retard, notamment de petits États insulaires, des États en développement et d'autres pays vulnérables. Elle a mis l'accent sur l'importance de l'intersectionnalité afin de résoudre les problèmes relatifs au handicap, à la question des femmes autochtones, à la race et à la pauvreté pour n'oublier personne et atteindre les personnes les plus éloignées en premier.

47. Elle a signalé qu'ONU-Femmes élargirait son travail sur le renforcement des compétences pour les statistiques ventilées par sexe, ce qui permettrait le suivi des progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 en tenant compte de la problématique hommes-femmes, et contribuerait à respecter l'importance accordée par le QCPR à un suivi ainsi qu'à des rapports efficaces et exhaustifs. Elle a également déclaré que le nouveau cadre de résultats intégrerait des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents par rapport au travail d'ONU-Femmes et à la mesure des progrès de l'égalité entre les sexes de concert avec d'autres entités, fonds et programmes de l'ONU.

48. Enfin, elle a abordé le problème du financement et a demandé au conseil d'administration de promouvoir une approche durable du financement.

49. En réponse à la présentation sur l'alignement du Plan stratégique 2018-2021 avec le QCPR, de nombreux États membres ont remercié la directrice exécutive adjointe pour sa présentation très complète. Plusieurs États membres ont salué l'initiative de la directrice exécutive adjointe visant à hiérarchiser les priorités intersectorielles et à garantir l'absence de laissés pour compte. Un intervenant a exprimé l'espoir que le Plan stratégique stipulerait que son document de base était le Programme de Beijing, et que le Programme 2030 ne servirait pas de fondement à l'évaluation. Un autre État membre a demandé qu'ONU-Femmes poursuive les discussions sur l'importance et le rôle du renforcement des capacités nationales pour le Plan stratégique.

50. En réponse aux commentaires des délégués, la directrice exécutive adjointe les a remerciés et rassurés en affirmant que les suggestions avancées par les États membres seraient prises en compte et intégrées. La directrice de la division des programmes a mis l'accent sur l'engagement d'ONU-Femmes à renforcer et à développer les capacités internes grâce à des formations et à l'implication de la société civile. La directrice exécutive adjointe a conclu en soulignant qu'ONU-Femmes n'avait épargné aucun effort pour élargir la base des donateurs grâce à des dons publics individuels et au financement participatif, mais que la dépendance envers les gouvernements ne pourrait prendre fin. À cet égard, elle a exhorté les États membres à considérer cet aspect très sérieusement.

#### **D. Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national : Moldavie**

51. La directrice du bureau national d'ONU-Femmes et représentante de la Moldavie a présenté la « Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national : Moldavie ». Celle-ci a souligné les principales priorités de la Moldavie, à savoir : (i) l'augmentation du leadership et de la participation politique, (ii) la réalisation de l'autonomisation économique et (iii) la prévention des violences faites aux femmes et l'accès aux services essentiels pour les victimes de violences. Les réalisations de la Moldavie comprennent : (i) l'adoption d'un quota de 40 % de femmes et l'élection de deux femmes roms au titre de conseillères locales pour la première fois, (ii) une stratégie visant à autonomiser les femmes et les jeunes filles par l'éducation et les technologies de l'information et de la communication, ainsi que (iii) de nouveaux amendements à la législation visant à mettre fin aux violences faites aux femmes. Grâce aux succès obtenus dans chacun de ces secteurs, elle a noté une évolution du rôle d'ONU-Femmes, qui est passé de « travailler en faveur des femmes et de l'égalité des sexes » à « promouvoir les femmes en tant que principaux agents du changement » et une adoption de l'innovation dans les approches au niveau national. Elle a également remercié la Suède pour son soutien stratégique de longue date qui permettrait de financer son travail pour les cinq prochaines années.

52. Le représentant permanent de la République de Moldavie a réitéré son appréciation des initiatives menées en Moldavie en collaboration avec le gouvernement et ONU-Femmes. Il a reconnu et accueilli favorablement l'important travail entrepris par ONU-Femmes en Moldavie et l'inclusion de la société civile et du secteur privé dans ses initiatives. Il a exprimé ses préoccupations quant aux difficultés auxquelles étaient confrontés les travailleurs migrants et au rôle des médias dans l'élaboration de normes culturelles et sociales affectant les femmes. Dans l'ensemble, il a souligné la satisfaction du gouvernement et des donateurs quant à la qualité de la programmation d'ONU-Femmes et ses préoccupations sérieuses en matière de problèmes sociaux et concernant les femmes. Le délégué de la Suède a exprimé sa satisfaction quant à l'utilisation du soutien financier du pays. Il a également affirmé son soutien à la mission d'ONU-Femmes pour le travail avec des entités locales.

## **VI. Clôture de la session**

53. En conclusion, la secrétaire générale adjointe et directrice exécutive a exprimé sa gratitude envers les États membres ayant publiquement déclaré leur intention d'accroître leurs contributions à ONU-Femmes. Elle a également remercié tous les présentateurs y compris les déclarations communes au nom des 16 pays.

54. Elle a rappelé aux États membres l'importance de tout mettre en œuvre pour que leur délégation soit représentée au plus haut niveau possible, y compris pour la société civile et les jeunes, lors de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Elle a conclu en remerciant le conseil d'administration pour son étroite collaboration continue, après quoi la séance a été ajournée.

## Annexe I

### Projets d'ordre du jour provisoire et de plan de travail pour la session annuelle

#### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Rapport annuel de la Directrice exécutive
3. Évaluation
4. Questions relatives à l'audit
5. Questions financières, budgétaires et administratives
6. Questions diverses

#### Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Mardi 27 juin 2017	10 heures- 13 heures		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations de la Présidente/du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes</li> </ul>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail de la session annuelle de 2017</li> <li>• Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2017</li> </ul>
		2	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés dans le cadre du plan stratégique 2014-2017</li> <li>• Projet de mise à jour du plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes</li> </ul> <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 heures- 18 heures	2	Rapport annuel de la directrice exécutive ( <i>suite</i> ) <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
Mercredi 28 juin 2017	10 heures- 13 heures	3	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la fonction de l'évaluation, 2016</li> <li>• Évaluation interne des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et réponse de la direction à ce sujet</li> </ul>

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		4	Questions relatives à l'audit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016</li> <li>• Rapport du Comité consultatif d'audit</li> <li>• Réponses de la direction</li> <li>• Réponse de la direction aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI)</li> </ul>
		5	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget prévisionnel intégré 2018-2019</li> </ul> <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
	15 heures- 18 heures		Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau national : Somalie
		6	Questions diverses <i>Adoption des projets de décisions</i>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2017</li> </ul> Clôture de la session <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de la Présidente/du Président du Conseil exécutif</li> </ul>

## Annexe II

### Décisions adoptées lors de la première session ordinaire de 2017

#### Décision 2017/1 - Élaboration du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes

*Le Conseil d'administration :*

1. Prend note avec satisfaction des travaux préparatoires effectués et des différents ateliers informels et séances d'informations avec le conseil d'administration sur le processus d'élaboration du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes ;
2. Demande à ONU-Femmes de continuer à s'engager de manière constructive auprès du PNUD, du FNUAP et des Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'assurer une approche cohérente entre les quatre Plans stratégiques (PNUD, FNUAP, UNICEF et ONU-Femmes) ;
3. Demande également, conformément à la résolution 71/243 de l'assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen général quadriennal des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, de définir dans le Plan stratégique l'engagement prévu en faveur d'un soutien cohérent et intégré, comme l'exige le Programme 2030 pour le développement durable ; et à cet égard, demande en outre à ONU-Femmes de travailler en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF pour rédiger un chapitre spécifique dans son Plan stratégique, décrivant une approche commune pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030, conformément à leurs mandats respectifs ;
4. Encourage ONU-Femmes à collaborer avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF pour qu'ils continuent à harmoniser leurs approches concernant les rapports de résultats de leurs plans stratégiques qui, entre autres, identifieraient leurs contributions aux résultats obtenus collectivement ;
5. Demande à ONU-Femmes de fournir tous les documents pertinents au moins 10 jours avant toute réunion informelle en rapport avec la préparation du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes.